



Rendre public la raison du licenciement

Par **purpleangel**, le **04/09/2012** à **15:57**

Bonjour,

Mon fils a été employé dans une petite commune, en tant qu'employé communal, résidant dans la ville voisine, à quelques kilomètres, n'ayant pas de permis de conduire, ni de moyen de locomotion,

Et suite eu de nombreux retard et absences injustifiés, avertissement verbal, le Maire a décidé de mettre fin à son contrat, ce qu'il n'a pas contesté.

La surprise a été de voir apparaître, dans le journal du village, et sur le site internet de la mairie, son Nom et la raison pour laquelle il a été licencié !

le MAIRE a-t-il droit de rendre Public un licenciement ?

Merci de votre aide .

Par **P.M.**, le **04/09/2012** à **16:20**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...